

Conseil Municipal du 25 avril 2014

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE , Adjoints - M Thierry BONVOISIN - M Michel DABOUT - M Pascal DROCCHI - M Alain FAURE – Mme Catherine FILIPOV - M Philippe GANNE - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE – Mme Martine LETARTRE - Mme Nathalie NGUYEN - M Olivier PONTHEU.

Conseillère excusée : Mme LEGRY Michelle donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie NGUYEN

- Informations de Monsieur le Maire :

M le Maire évoque la situation de la pharmacie, ses différents contacts auprès du mandataire judiciaire et son souhait de tout mettre en œuvre pour le maintien de notre pharmacie.

- Compte Administratif 2013

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 223 746,87€
Dépenses	1 006 446,51€
Total excédentaire de	217 300,36€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	157 733,70€
Dépenses	232 430,69€
Total excédentaire de	- 74 696,99€

Résultats budgétaires de l'exercice 2013 : **excédent de 142 603,37€**

- Approbation du Compte de Gestion 2013

- Affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2013, donnant un résultat de clôture à la fin de l'année 2013 de :

En section d'investissement	382 752,23€
En section de fonctionnement	991 319,80€

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2013, en section d'investissement, qui s'élève à 424 989,00€.

Un besoin de financement d'un montant de 42 236,77€ est à prévoir au compte 1068 pour équilibrer les dépenses d'investissement engagées en 2014. La somme de 42 236,77€ sera prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement qui s'élève à 991 319,80€, d'où un résultat net de fonctionnement de 949 083,03€ qui sera portée au compte 002, du budget primitif 2014.

- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Les taux des 4 taxes n'auront pas été augmentés par la commune depuis 18 ans. Les taux ainsi que les produits des quatre taxes directes locales ont été votés en 2013 selon le détail ci-dessous :

	Taux	Produits obtenus	Produits attendus en 2014
Taxe d'habitation	9,51%	209 117,48€	211 122,00 €
Taxe foncier bâti	9,91%	127 678,85€	131 208,00 €
Taxe foncière non bâti	20,68%	9 234,24€	9 347,00 €
CFE	15,48%	12 746,85€	13 855,00 €
TOTAL		358 777,42€	365 532,00 €

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la commune 2014
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013 était fixé à 6,24 %, ce qui représente un produit de 83 139€ sur 2013. Le Conseil autorise le maintien du même taux (pas d'augmentation), le produit sera de 83 952€ pour 2014.
- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la commune 2014 pour le camping de la Bruyère
La redevance spéciale d'OM pour le camping était de 18€ par emplacement pour 320 emplacements. La recette de 2013 était de 5 760€. Le Conseil autorise l'augmentation du montant de la redevance à 18€50. Le produit de la redevance serait de 5 920€. M le Maire demandera au service environnement de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie d'envoyer un agent au camping afin de sensibiliser les clients au tri sélectif.
- Attribution des subventions 2014
Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

DEMANDES	VOTE
ARIM primes ravalement	2 600 €
Atelier théâtre Villerville	1 000 €
Bibliothèque pour tous	2 500 €
BTP CFA	60 €
Comité de jumelage	900 €
Comité liaison anciens combattants	150 €
Comité anciens combattants Côte Fleurie	120 €
Confrérie Saint Vincent de Paul	150 €
Croix Rouge Française	60 €
Ecole du Chat	180 €
Formation métiers du cheval	60 €
FS logement	75 €
Jeudi d'Antan	500 €
Le Petit Foc	200 €
Les amis d'André Mancel	300 €
Les Amis de la Baleine	6 000 €
La Baleine (Christophe Carpeaux)	6 000 €
MJC Trouville	60 €

Musée Eugène Boudin	60 €
Patrimoine culturel	80 €
Place nette	300 €
Restos du Cœur	150 €
Revue le Pays d'Auge	200 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Touques	60 €
Secours canton Trouville	150 €
Secours catholique Orne Calvados	100 €
SNSM Honfleur	100 €
SNSM Trouville	100 €
Société des courses (Clairefontaine)	100 €
Tennis Club (*)	500 €
Théâtre Catherine de la Porte (*)	
Touques Escrime	100 €
US Touques Basket	60 €
US Villerville (foot)	1 000 €
Villerville Culture	5 000 €

total	28 975 €
Sans affectation	21 025 €
TOTAL	50 000 €

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que par délibération en date du 29 juillet 2009, le conseil municipal acceptait à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes villervillais de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux, ainsi que pour les employés municipaux et leurs enfants. Le conseil municipal confirme cette décision.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 150€ est octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

Monsieur le Maire rappelle également l'ouverture d'un livret à la caisse d'épargne de la poste, bureau de VILLERVILLE, pour toute naissance concernant les habitants principaux de notre commune. La somme allouée est de 16 €. Le conseil municipal confirme cette décision. Le Conseil Municipal décide de doter la troupe de théâtre de Mme Catherine de la Porte de micros portables.

- Attribution de la subvention du CCAS 2014

Le conseil alloue chaque année une subvention au Centre Communale d'Actions Sociales de la commune qui aide les habitants de Villerville en difficulté.

Afin de permettre au CCAS de fonctionner de façon optimum pour l'année 2014, le Conseil accorde au CCAS une subvention de 8 000€.

- Budget primitif 2014
Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement	2 077 430,00€
- Section d'investissement	1 243 249,00€

- Commissions communales
Suite aux élections municipales, il est souhaitable de répartir les nouveaux élus dans les commissions afin qu'elles puissent préparer les dossiers qui leur sont soumises.
 - **Commission des Finances – Budget – Personnel :**
Michel MARESCOT, Sylvaine de KEYZER, Michelle LEGRY, Pascal DROCCHI, Jean-Paul HAUVEL et Thierry BONVOISIN
 - **Commission de l'Urbanisme – Logement – Travaux – Sécurité – Développement durable :**
Michel MARESCOT, Sophie DIERRE, Nathalie NGUYEN, Jean-Claude LE MOINE, Alain FAURE, Jean-Paul HAUVEL, Michel DABOUT et Olivier PONTHEU
 - **Commission Jeunesse – Culture – Animations – Enseignement – Associations – Commerce – Communication :**
Michel MARESCOT, Sophie DIERRE, Catherine FILIPOV, Pascal DROCCHI, Martine LETARTRE, Michel DABOUT, Michelle LEGRY et Thierry BONVOISIN
 - **Commission d'Appel d'Offres :**
 - ✓ Président : Michel MARESCOT
 - ✓ Titulaires : Sylvaine de KEYZER, Sophie DIERRE, Pascal DROCCHI, Thierry BONVOISIN et Olivier PONTHEU
 - ✓ Suppléants : Michelle LEGRY, Nathalie NGUYEN, Philippe GANNE, Jean-Paul HAUVEL et Michel DABOUT
 - **Commission Communale d'Action Sociale :**
 - ✓ Président : Michel MARESCOT
 - ✓ Elus : Sophie DIERRE, Martine LETARTRE, Michelle LEGRY et Nathalie NGUYEN, Thierry BONVOISIN et Pascal DROCCHI
 - ✓ Personnes nommée par le Conseil Municipal : Florence GAFFÉ, Jacqueline TARDIF, Claudine TIHY, Maryse WEITER, Renée TRAVAGLINI, Anne ROULLAND,

- Désignation des délégués et référents communaux :
 - Correspondant défense : Pascal DROCCHI
 - Référent sécurité routière : Philippe GANNE
 - Référents fibre optique : Michel DABOUT et Alain FAURE
 - Délégués Ecole de Musique : Sophie DIERRE et Catherine FILIPOV
 - Délégués CNAS :
 - Elus : Sylvaine de KEYZER
 - Agents : Karine HAGEN

- Communication
Après un bilan très positif, Mme de KEYZER propose de renouveler le contrat de l'étudiant qui assure la communication et l'information de notre mairie depuis 6 mois. Ce poste est proposé dans le cadre du grade d'adjoint administratif de 2ème classe. Le contrat à durée déterminée serait proposé à partir du 1er mai 2014 à raison d'un volume horaire de 15 heures par semaine. Vu l'augmentation de la fréquentation de la commune en juillet et août, ce volume horaire serait augmenté pour atteindre 35h hebdomadaire. Accord du Conseil.

- Indemnité du Receveur Municipal
Attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des établissements publics locaux, au bénéfice du nouveau Receveur Municipal de la Commune. Accord du Conseil.
- Remboursement de frais de communication
Le Conseil accorde à Madame Sylvaine De KEYZER, 1ère Adjointe au Maire pour l'exercice de sa fonction, la prise en charge forfaitaire de 20€ par mois pour les frais de communication à travers son portable personnel.
- Location gérance du Casino
La location gérance est accordée du 01/06/14 au 30/11/14 à la SAS Petit Casino en cours de constitution et représentée par Messieurs GLORY et PARANT. Il est acté d'un montant de 15 000€ et d'une caution de 10 000€.
- Achat d'un tableau
Le Conseil autorise l'achat d'un tableau au fusain de la rue de l'église de Villerville dont le tarif est de 500€ sous réserve d'un justificatif authentifiant l'artiste.
- Abattage d'arbres
Le Conseil autorise l'abattage des arbres à la limite entre le stade et le terrain du GFA du Château. Des devis seront demandés.
- Autorisation de vente à emporter
Le Conseil municipal autorise un projet de vente à emporter (crêpes, glaces, boissons, jouets de plage) avec un triporteur autonome en eau et électricité, de dimensions ne perturbant pas la circulation des personnes au niveau de la promenade devant la plage des Graves du 01/05/14 au 30/09/14 inclus.
Le Conseil définit le tarif de cette concession qui sera à régler par chèque à l'ordre du trésor public, de la façon suivante :
 - Pour les mois de mai, juin et septembre : 50€/mois, termes échus
 - Pour les mois de juillet et août : 250€ pour les deux, somme à régler pour le 30 juillet.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT